

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vote À Distance

UN MODE DE VOTE OUVERT À TOUS DU 26 AU 28 NOVEMBRE

Le vote à distance est uniquement ouvert à certains salariés

FAUX

Le vote à distance est réservé aux salariés en maladie ou en mission

FAUX

L'inscription au vote à distance peut se faire au dernier moment

FAUX

Le vote à distance est accessible sans justification

VRAI

JE ME SIMPLIFIE LA VIE, JE FAIS MA DEMANDE !

JE VOTE À DISTANCE EN 3 ÉTAPES

01

Inscription au Vote À Distance

Du 29 octobre au 12 novembre

Télécharger le formulaire sur le Hub et le transmettre à airbus-operations.nzelections@airbus.com

02

Réception de votre code pour Voter À Distance

Entre le 19 novembre et le 22 novembre

03

Période pour Voter À Distance

Vous devez voter

Du 26 Novembre 8h30 au jeudi 28 Novembre 19h30

Le jeudi 28 Novembre de 8h30 à 19h30

Vote possible aussi en présentiel salle St-Exupéry muni de votre code de Vote À Distance



LA CFE-CGC est la seule organisation syndicale à avoir défendu et obtenu le Vote À Distance

Voter À Distance est VOTRE choix.
Ce qui compte vraiment, c'est de **VOTER**

Embarquez destination CSE

Avec la CFE-CGC, je donne du sens à mon avenir.

Le 28 novembre, je vote CFE-CGC